

2018 DFPE 45 Subvention (52 555 euros) et avenant n°2 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre – Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre – Saint Dominique, relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 12, rue des Suisses (14e). La capacité d'accueil est de 20 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2019. Elle insiste (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2018, il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention, qui fixe :

- la subvention municipale pour l'année 2018;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Après étude du budget présenté pour l'année 2018 et annexé à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention à 52 555 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre – Saint Dominique l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention à 52 555 euros au profit de l'établissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris